



# **PÔLE DE VALORISATION VITIVINICOLE**

## **PAVILLON D'ACCUEIL DU MAS REIG**

### **CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

#### **1) DESIGNATION**

La Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérès est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPIC) dont le siège social est : 3 impasse Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700). Elle est composée de 15 communes et se qualifie de la deuxième intercommunalité du Département des Pyrénées-Orientales.

La CC ACVI, dans le cadre de sa compétence développement économique, a réhabilité le site du Mas Reig sur la commune de Banyuls-sur-Mer (66650). Ce lieu emblématique est dédié à la valorisation de la filière vitivinicole et des savoirs faire locaux. Il est identifié comme un vecteur de notoriété et d'attractivité de la production locale vitivinicole et du territoire.

Dans le cadre des missions qui lui sont attribuées, la CC ACVI anime le site du Mas Reig en proposant des activités autour du vin à destination de tous les publics, débutants ou initiés, pour des particuliers ou des groupes :

- Atelier/Masterclass
- Atelier d'assemblage
- Escape game
- Billetterie parcours de visite
- Vente de produits dérivés dont bouteilles de vin
- Autres activités pouvant être développées sur le site

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

« Commanditaire » : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande pour une activité particulière auprès de la Communauté de communes

« Participant » : la personne physique qui participe à l'activité

« CGV » : les conditions générales de vente

« CC ACVI » : la Communauté de communes Albères côte Vermeille Illibérès

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des activités proposées par la Communauté de communes pour le compte d'un Commanditaire. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Commanditaire aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Commanditaire.



## **2) ACCEPTATION DES CONDITIONS**

Le commanditaire reconnaît avoir pris connaissance, au moment de la passation de la commande, des conditions générales de vente énoncées et les conditions d'accès à la prestation, et déclare, par sa commande expressément les accepter sans réserve et s'engage à s'y conformer.

## **3) ACHAT D'ACTIVITÉ / COMMANDE**

Les participants qui souhaitent s'inscrire à des activités comportant des exercices de dégustation ou ateliers autour du vin doivent être âgés d'au moins 18 ans. Il en est de même pour l'achat de bouteille de vin.

L'achat d'activités à la Communauté de communes prend la forme suivante :

La consultation de notre site internet permet d'obtenir des informations sur nos offres et d'obtenir un devis. L'accueil téléphonique (06 45 73 22 07) ou le contact par mail à [anne.lasserre@cc-acvi.com](mailto:anne.lasserre@cc-acvi.com) permettent d'obtenir, du lundi au vendredi, des informations sur nos offres d'animations et d'activités, leurs tarifs, leurs conditions d'accès et leur réalisation. Un accueil physique sur site est également proposé selon les horaires d'ouverture du pavillon d'accueil.

Pour toute demande de participation réalisée en amont de l'activité, un devis est adressé au Commanditaire et devra être retourné signé au responsable du pôle de valorisation vitivinicole. Ce retour signé ne vaut pas confirmation de la tenue de l'activité mais vaut engagement ferme du Commanditaire à effectuer l'activité. Cette signature vaut aussi acceptation sans réserve des conditions générales de vente qui devront être retournées signées par le Commanditaire à la CC ACVI avant le démarrage de l'activité.

Des commandes, sur site, avant le démarrage de la prestation sont également envisageables une fois le site équipé d'un logiciel de caisse.

## **4) CONDITIONS FINANCIERES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT**

La CC ACVI, dans le cadre de ses prestations, est soumise à TVA. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Toutes les activités, quelles que soient leur origine, sont payables en euros. Différents types de tarifs peuvent être proposés selon les activités et les visites.

Les prix des activités proposées par la CC ACVI, sauf dispositions particulières, incluent les frais d'animations, l'utilisation des salles et du matériel utilisé pendant l'activité. Le prix de chaque activité est indiqué sur le devis fourni par le responsable du pôle de valorisation vitivinicole ou son représentant.

Après l'activité, une facture est établie à l'attention du Commanditaire.

Le règlement de la facture est à effectuer après réception d'un titre de recettes par virement bancaire à l'ordre de la trésorerie d'Argelès-sur-Mer.



La date de facture constitue le point de départ pour le calcul des pénalités de retard. Le taux des pénalités de retard est égal au taux d'intérêt appliqué par la banque centrale européenne à son opération la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

La facturation des pénalités de retard peut intervenir à tout moment, sans rappel préalable de la part de la CC ACVI conformément à l'article L. 441-6 du code du commerce.

Un paiement directement sur site est également envisageable une fois le site équipé d'un logiciel de caisse.

## **5) ENGAGEMENT DU COMMANDITAIRE ET CONFIDENTIALITÉ**

Tout détenteur d'une prestation qu'il soit individuel ou représenté par une entité s'interdit :

- De revendre, d'échanger ou de tenter de revendre/échanger le titres d'accès, ou transférer, à titre onéreux, les droits relatifs à l'accès à des tiers ;
- D'utiliser ou de tenter d'utiliser tout ou partie des titres d'accès achetés dans un but promotionnel ou commercial, et/ou, plus généralement, sous toute forme de visibilité quelle qu'elle soit ;
- D'associer, ou tenter d'associer, de quelque manière que ce soit son nom, le nom des sociétés, groupements, associations, etc., qu'il contrôle directement ou indirectement et/ou auxquels il appartient, ou de l'une quelconque des marques qu'il détient à cet égard, aux noms, marques et autres droits incorporels liés à la CC ACVI.

En cas de non-respect des dispositions qui précèdent, le titre d'accès perd sa validité. La CC ACVI est autorisée à faire refuser l'accès à son propriétaire ou le faire expulser de l'activité.

Tout détenteur de titre d'accès ne peut l'utiliser que pour son usage personnel.

Le Commanditaire ne peut utiliser les méthodes et outils de la CC ACVI que pour les fins stipulées à la commande. La CC ACVI détient seule les droits intellectuels afférents aux activités qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...), utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.

Le Commanditaire s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel, non participants aux activités de la CC ACVI ou à des tiers, les supports ou autres ressources mis à sa disposition.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de l'activité.

Le Commanditaire s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à la CC ACVI en cédant ou en communiquant tout ou partie de la documentation à un concurrent d'activité. La CC ACVI se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

### **Pôle de valorisation vitivinicole**

Pavillon d'accueil du Mas Reig

chemin du Mas Reig, 66650 Banyuls-sur-Mer

[anne.lasserre@cc-acvi.com](mailto:anne.lasserre@cc-acvi.com) 06.45.73.22.07



## **6) ANNULATION ET REMBOURSEMENT**

Toute activité commencée par le Commanditaire est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation par la CC ACVI.

Toute activité commencée et interrompue pour des raisons exceptionnelles se verra reportée à une date ultérieure.

- Pour les activités avec plusieurs commanditaires :

*Du fait de la CC ACVI :*

En cas de nombre insuffisant de participants, ou pour toute autre raison interne, la CC ACVI se réserve le droit de reporter ou d'annuler une activité jusqu'à 3 jours ouvrés avant le début de l'activité. La CC ACVI en informe les Commanditaires par courriel ou téléphone. Aucune indemnité ne sera versée en compensation d'une annulation ou d'un report du fait de la CC ACVI. Une nouvelle date sera proposée par la CC ACVI.

*Du fait d'un commanditaire :*

Les demandes d'annulation confirmées par écrit au moins 15 jours ouvrables avant le début de l'activité sont admises sans conditions d'indemnités. Le remplacement de participants est admis au plus tard 1 jour ouvré avant le démarrage de l'activité, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

En cas d'absence, de demande de report ou d'annulation reçue :

- entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début de l'activité, la CC ACVI se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent à 30 % du coût total de l'activité.
- moins de 7 jours ouvrables avant le début de l'activité, la CC ACVI se réserve le droit de facturer une indemnité forfaitaire d'un montant équivalent à 50 % du coût total de l'activité. La CC ACVI appréciera les causes d'absence au cas par cas pour l'application de ce barème. En cas d'absence du participant sans raison valable et prouvée (maladie, décès etc...) le jour du début de l'activité, 100% du coût total de cette dernière sera facturée.

- Pour les activités intra-entreprise :

*Du fait de la CC ACVI :*

En cas de force majeure, la CC ACVI se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'activité jusqu'au jour J. La CC ACVI en informe le commanditaire par téléphone ou courriel. Aucune indemnité ne lui sera versée en compensation d'une annulation ou d'un report du fait de la CC ACVI. Une nouvelle date sera proposée par la CC ACVI.

*Du fait du commanditaire :*

Si une demande de report ou d'annulation parvient à la CC ACVI, par écrit, au moins 15 jours ouvrables avant la date de l'activité, seuls les frais déjà engagés au titre de la préparation (notamment outils, matériels pédagogiques, impression et livraison des supports documentaires, préparation par l'animateur) seront facturés au commanditaire.

**Pôle de valorisation vitivinicole**

Pavillon d'accueil du Mas Reig

chemin du Mas Reig, 66650 Banyuls-sur-Mer

[anne.lasserre@cc-acvi.com](mailto:anne.lasserre@cc-acvi.com) 06.45.73.22.07



- Si cette demande parvient à la CC ACVI entre 15 et 7 jours ouvrables avant la date de l'activité, le Commanditaire sera facturé de 50% du prix de cette dernière, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation.
- Si cette demande parvient à la CC ACVI moins de 7 jours ouvrables avant l'activité, le Commanditaire sera facturé de 100% du prix de cette dernière, auxquels s'ajoutent les frais déjà engagés au titre de la préparation.

Le remplacement de participants est admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

## **7) PROTECTION DES DONNEES**

La CC ACVI conservera vos données pour une durée de 3 ans, pour son usage personnel (statistiques, courrier électronique avec votre consentement). Aucune donnée ne sera vendue à une personne tierce. Le participant est informé que les informations et données personnelles demandées sont nécessaires à la gestion et au traitement de sa formation et aux relations commerciales entretenues avec la CC ACVI. Ces informations et données sont conservées pour permettre à la CC ACVI d'assurer le bon déroulement des commandes et le suivi des commanditaires. La CC ACVI se réserve également le droit de traiter ces informations pour créer des emails ciblés auxquels vous pourrez facilement vous désabonner.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées (loi "Informatique et Libertés"), la CC ACVI vous informe que vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant.

Pour cela, il suffit de le demander par courrier ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
Pôle de valorisation vitivinicole, site du Mas Reig, Chemin du Mas Reig, 66650 Banyuls-sur-Mer  
Email: [anne.lasserre@cc-acvi.com](mailto:anne.lasserre@cc-acvi.com)

## **8) DIVERSITE ET EGALITE**

La CC ACVI applique un principe de non-discrimination et d'égalité de traitement pour tous les participants dans toutes les activités proposées.

## **9) ACCESSIBILITE**

La CC ACVI s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre d'activités aux personnes en situation d'handicap. Pour une prise en compte de son handicap, le participant peut contacter notre référent handicap qui identifiera les besoins au regard des différentes composantes de l'environnement de l'activité et tentera de proposer des aménagements.



## **10) LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant de porter l'affaire devant les tribunaux. Si tel est le cas, le tribunal de Perpignan sera alors compétent. Chaque plainte ou appel concernant une activité doit être rédigé par écrit avec toutes les informations nécessaires à la compréhension de la situation et dans les 5 jours suivant l'activité. Le meilleur moyen de trouver une solution est, le cas échéant, de contacter directement le responsable du pôle de valorisation vitivinicole du Mas Reig.

## **11) DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV. L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par la CC ACVI ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets. De même, le fait que la CC ACVI ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes clauses des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

La CC ACVI est autorisée à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des activités qu'elle met en place. Toutes les obligations du Commanditaire qui en découlent ne valent qu'à l'égard de la CC ACVI, laquelle demeure responsable à l'égard du Commanditaire de toutes les obligations résultant du présent contrat.

La CC ACVI est autorisée à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Commanditaire, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Commanditaire.

**Date :**

**Nom/ prénom du commanditaire:**

**Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») :**